



H&R BLOCK

Êtes-vous un citoyen des É.-U. perdu? Conseils pour vous rattraper auprès de l'IRS

Le *Internal Revenue Service (IRS)* a intensifié sa recherche des citoyens des É.-U. qui vivent à l'extérieur du pays et qui ne produisent pas leurs déclarations de revenus. Des milliers de 'citoyens É.-U. perdus' vivent au Canada et reçoivent des appels de l'IRS. Voici quelques conseils pour rattraper le temps perdu :

- **Citoyens à double nationalité :** Même si vous êtes déménagé au Canada et que vous êtes devenu citoyen canadien, vous êtes considéré un citoyen à double nationalité, sauf si vous avez complété le procédé formel pour renoncer à votre citoyenneté des États-Unis.
- **Formulaires 1040:** Les citoyens des É.-U. et les détenteurs de cartes vertes (même les cartes expirées) doivent produire un formulaire 1040 à chaque année si leur revenu atteint le seuil établi.
- **Crédits pour impôt étranger :** Vous recevez un crédit pour impôt étranger sur votre déclaration des É.-U. pour les impôts sur le revenu payés au Canada. Vous pourriez pouvoir profiter de certains crédits et avantages des É.-U.
- **Régime de pension du Canada :** Grâce à la convention fiscale entre le Canada et les États-Unis, les paiements du RPC et d'Aide sociale sont libres d'impôt aux É.-U. si vous vivez au Canada.
- **Recommandation :** Nous suggérons de produire pour trois années de déclarations de revenus pour montrer que vous ne devez pas d'impôt. Si vous devez de l'impôt, nous vous suggérons de produire pour six années de déclarations même si l'IRS peut vous demander de produire d'autres années.
- **Comptes financiers :** Les É.-U. exigent que les citoyens qui détiennent plus de 10 000 \$ en dehors des É.-U. remplissent un rapport de compte bancaire étranger et l'envoie à la Trésorerie des É.-U. Ceci est à part de la déclaration de revenus et la limite de 10 000 \$ s'applique à tous les comptes à n'importe quel moment de l'année. Si vous avez plus de 10 000 \$ dans des comptes d'épargne, CPG et RRSP combinés, vous devez déclarer tous les comptes à la Trésorerie.
- **Initiative Divulcation volontaire à l'étranger :** Le fait de ne pas produire vos déclarations ou de ne pas déclarer vos comptes entraîne des pénalités importantes aux É.-U. Le programme de divulgation volontaire est offert jusqu'au 31 août 2011 pour réduire les pénalités.

Un spécialiste de l'impôt des É.-U. chez H&R Block Canada peut expliquer pourquoi l'IRS recherche ses citoyens perdus et comment les gens peuvent se rattraper.

À propos de H&R Block Canada

H&R Block Canada prépare des déclarations de revenus depuis plus de 45 ans et est le chef de file de l'industrie de la préparation de déclarations de revenus au Canada. Avec son bureau national situé à Calgary, Alberta, la compagnie sert les contribuables canadiens dans plus de 1 100 bureaux à travers le pays. H&R Block Canada Inc. est une filiale de H&R Block, Inc., une société à exploitation diversifiée qui offre un large éventail de services et produits financiers. D'autres informations au sujet de H&R Block Canada sont disponibles au 1-800-HRBLOCK ou en visitant www.hrblock.ca pour davantage de conseils fiscaux.

- 30 -

Pour plus de renseignements, contactez :

Tina Quelch
Calador Communications
(416) 925-6034 poste 22
tina@calador.ca